

SEANCE DU 20 Janvier 2020

PRESENTS : Mme. LAFFUT A., Bourgmestre-Présidente,
MM. BAIJOT C, BOSSART L., DERO W., GERARD A., Echevins,
MM. NOLLEVAUX Vincent, ARNOULD Véronique,
~~MAGIN Ann, MAHIN Mélodie~~, MAHIN Antoine,
JAVAUX Dany, DOS SANTOS Paulo, TOUSSAINT
Christophe, DUCHENE Caroline, ARNOULD Stéphanie,
~~BOSSICART Francis~~, CRISPIELS Clément, Conseillers,
Mme Michèle MARICHAL, Présidente du C.P.A.S,
avec voix consultative,

Mme DUYCK E, Directrice générale, secrétaire.

LE CONSEIL COMMUNAL, en séance publique,

La Présidente ouvre la séance publique à 19 heures.

Les Conseillères Ann Magin et Mélodie Mahin et le conseiller Francis Bossicart sont excusés.

1. A l'unanimité approuve, sans remarque, le procès-verbal de la séance du 17 décembre 2019.
2. Après la présentation, par l'auteur de projet agréé, Mr Dominique Pajot du Bureau Impact de Bertrix, du projet de la révision du Guide Communal d'Urbanisme de la commune de Libin, adopte, par douze voix 'pour' et deux abstentions (St. Arnould et Cl. CRISPIELS) le projet de révision du Guide Communal d'Urbanisme de la commune de Libin, conformément à l'article D.III.6§2 du CoDT.

Les membres du groupe de la minorité qui remercient l'auteur de projet pour sa présentation, justifient leur vote par le fait qu'ils estiment que ce dossier est très technique et mérite un examen analytique. L'approbation du GCU ne peut se faire, même de principe, sur base d'un survol de présentation, qui justifierait ultérieurement un accord définitif. La qualité et l'importance du document, applicable durant 10 à 15 ans, ne sont pas contestés. Ils sont d'accord pour entreprendre la procédure de révision des documents urbanistiques en cours mais n'approuveront le contenu du GCU qu'après enquête publique, avis de la CCATM et examen analytique en interne.

La Bourgmestre précise que cette obligation du projet fait partie de la procédure imposée par le CoDT pour l'élaboration ou la révision d'un guide communal d'urbanisme et que ce projet sera soumis à une enquête publique lors de laquelle la population ainsi que les membres du conseil, s'ils le souhaitent, pourront donner leur avis et émettre des remarques.

Les résultats de cette enquête ainsi que les avis du Fonctionnaire délégué et de la CCATM de Libin, à qui le projet a déjà été présenté à plusieurs reprises avant cette séance, seront à nouveau soumis à l'adoption définitive du Conseil communal en mai 2020.

La Bourgmestre de mande aux conseillers de la minorité de poser toutes les questions qu'ils souhaitent à l'auteur de projet présent dans la salle afin de répondre à toutes leurs interrogations en la matière et ceux-ci n'y ont pas donné suite.

3. A l'unanimité approuve la modification de la lettre de mission du directeur des écoles de Ochamps et Anloy portant sur la précision d'une première concertation entre le pouvoir organisateur et le directeur d'école en matière de primo-recrutement et/ou de constitution de l'équipe éducative.
4. Conformément à l'article 69 du décret du 24 juillet 1997 définissant les mesures prioritaires de l'enseignement fondamentale et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, approuve le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil de participation des écoles de Transinne et Villance.
5. Approuve la convention de partenariat de l'année 2020 entre l'asbl Solaix de Fauvillers et la commune de Libin portant sur un objectif pour l'asbl de répondre dans les limites de ses capacités aux difficultés individuelles et collectives en lien avec les assuétudes par les différents moyens qu'elle jugera nécessaires, dans le respect de la législation en vigueur ainsi que de la déontologie de travail du secteur de la santé mentale.
La cotisation annuelle est de 0,25 euro par habitant inscrit au 1^{er} janvier 2020 dans les registres de la population.
6. Marque son accord de principe pour la suppression du domaine public d'une partie de voirie sise à Transinne, sans désignation cadastrale, au PAE 'Le Cerisier' d'une longueur approximative de 242 mètres (soit 1520m²) en vue d'un échange avec une partie de voirie privée appartenant à la S.A. Pierret.
Marque son accord de principe sur la création de voirie pour l'incorporation dans le domaine public d'une partie de voirie privée sise dans le P.A.E. 'Le Cerisier' à Transinne.
Charge le Collège communal de procéder à une enquête publique concernant la suppression d'une partie de voirie et la création d'une voirie conformément au Décret du 6/2/2014 sur les voiries communales.
Charge le Collège communal de procéder à l'estimation des deux parties de voiries faisant l'objet de cette demande d'échange.
7. Marque son accord de principe sur la désaffectation du bien à l'usage public à solliciter auprès du Gouvernement Wallon conformément au décret du 6/2/2014 sur les voiries communales.
Marque son accord de principe sur la vente, à Mr Yves STALARS, d'un excédent de voirie sis devant sa propriété Place de l'Esro, 64 à 6890 Redu.
Charge le collège communal de procéder à une enquête publique, de demander une estimation et un plan de mesurage à charge du demandeur et de soumettre le dossier complet au Conseil communal qui statuera définitivement.
8. Approuve le cahier spécial des charges pour un marché de travaux ayant pour objet la réfection d'un chemin agricole – Chemin des italiens à Libin, pour un montant estimatif de 269.851,18 euros TVAC.
Le marché sera passé par procédure ouverte et le Collège communal est chargé de lancer l'appel.
9. Approuve le cahier spécial des charges pour un marché de travaux ayant pour objet l'entretien de la voirie ESA vers Lesse à Redu, pour un montant estimatif de 128.575,81 euros TVAC.

Le marché sera passé par procédure ouverte et le Collège communal est chargé de lancer l'appel.

10. Approuve le cahier spécial des charges pour un marché de travaux ayant pour objet l'entretien de la voirie RN40 vers les Petelles à Anloy, pour un montant estimatif de 93.478,55 euros TVAC.

Le marché sera passé par procédure ouverte et le Collège communal est chargé de lancer l'appel.

11. Approuve le cahier spécial des charges pour un marché de fournitures ayant pour objet la fourniture de souliers de sécurité et des EPI pour les années 2020 et 2021, pour un montant estimatif de 27.330,27 euros TVAC.

Le marché sera passé par procédure négociée sans publication préalable et le Collège communal est chargé de lancer l'appel.

12. Approuve la situation financière des années 2017 et 2018 de l'ASBL Redu Village du Livre.

La conseillère du groupe Vision d'Avenir, Mme Stéphanie Arnould, sollicite la parole et demande à la Bourgmestre de lui re préciser les informations relatives à l'aménagement des 4 logements tremplins de Libin dans le cadre du PCDR : est-il exact qu'aucun subside ne sera perçu pour ces aménagement ?

La Bourgmestre re précise que pour l'année 2019, il n'y plus de subside disponible pour le projet de Libin, car il y a eu, de la part du Ministre, des promesses pour un montant plus élevé que le montant disponible au budget 2019. La subvention sera effectivement octroyée à la commune de Libin mais sans que l'on sache pour quel exercice. Cela reporte effectivement l'attribution du marché public y afférent.

La Présidente clôture la séance publique.